



Procès-verbal

Assemblée générale de la Fédération Suisse des Désinfestateurs

du 25 mars 2021, de 14h15 à 15h40

Par vidéoconférence ZOOM

Ordre du jour

- 1 *Accueil*
- 2 *Liste des présences et détermination des membres ayant le droit de vote, élection du scrutateur*
- 3 *Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2020*
- 4 *Propositions d'Uli Lachmuth*
- 5 *Membres*
- 6 *Approbation du rapport du président*
- 7 *Approbation des comptes annuels 2020 et du rapport de l'organe de révision*
- 8 *Décharge du comité*
- 9 *Élections*
- 10 *Budget 2021 et fixation du montant des contributions des membres*
- 11 *Commission de formation*
 - 11.1 *Rapport de la commission de formation*
 - 11.2 *Rapport sur le cours de formation 2020*
 - 11.3 *Élection de la commission de formation*
- 12 *Divers*
- 13 *Date de l'assemblée générale 2022 : jeudi 31 mars 2022 comme date probable*

1 **Accueil**

En tant que président de la Fédération Suisse des Désinfestateurs (FSD), Stéphane Aeschlimann salue les membres présents à l'assemblée générale 2021 par Zoom.

Il remarque que l'invitation a été envoyée dans les délais statutaires, à savoir le 24 février 2021 et les documents relatifs à l'AG le 15 mars 2021.

Une minute de silence est observée en mémoire de Anton Hasenböhler, décédé le 3 octobre 2019.

2 **Liste des présences et détermination des membres ayant le droit de vote, élection du scrutateur**

Au début de la séance 27 membres sont présents, le nombre de membres présents durant la séance a été variable, comme certains se sont connectés plus tard ou se sont déconnectés par moment ou totalement. Par ailleurs, six membres ont fait usage de l'art. 18 lit. e des statuts et ont délégué leur droit de vote pour l'assemblée :

Une procuration a été donnée à Isabelle Landau (responsable de la formation) et une à Gérard Cuendet (membre d'honneur). Isabelle Landau et Gérard Cuendet ont voté électroniquement lors de l'AG virtuelle.

Trois membres ont donné leur vote aux membres du comité de la FSD (Manuel Wegmann, Pascal Frei et Jean-Martin Fierz). Ces votes-là ne sont pas pris en compte dans le vote électronique et doivent être ajoutés au nombre de votes électroniques.



De plus, l'entreprise un membre a reçu la procuration d'un autre. Le vote de ce dernier doit donc également être ajouté au résultat du vote électronique.

Les abstentions ne sont pas mentionnées.

Stéphane Aeschlimann propose Déborah Sauge comme scrutatrice.

Vote : Déborah Sauge est élue scrutatrice à l'unanimité.

Elle accepte son élection.

3 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2020

Le procès-verbal a été transmis aux membres par courriel du 15 mars 2021.

Stéphane Aeschlimann demande à l'assemblée si elle souhaite la lecture du procès-verbal.

Vote : Par 32 voix contre une, l'assemblée accepte que le PV du 27.11.2020 ne soit pas lu.

Le PV est mis en discussion. Aucune question n'est posée au sujet du procès-verbal.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée générale par écrit du 27 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

4 Propositions d'Uli Lachmuth

Les propositions d'Uli Lachmuth (avec une traduction en français pour les membres francophones) ont été envoyées aux membres en même temps que l'invitation avec l'ordre du jour, à savoir le 24 février 2021.

Ces propositions sont discutées point par point. Le comité donne des réponses à certaines alors que d'autres doivent être soumises au vote.

1. *Le comité doit fournir des informations : - est-ce le seul poste créé par le comité ou y en a-t-il d'autres ? - si oui, qui occupe ce ou ces postes ?*

Réponse du comité : *Il s'agit du seul emploi créé par le Comité.*

2. *Le comité est prié d'informer les membres de notre fédération de la description du poste / des spécifications de ce(s) poste(s) ;*

Réponse du comité : *Isabelle Landau a rédigé une description de fonction.*

3. *Si un poste de travail doit être créé dans la fédération / par la fédération, ce projet doit être voté et décidé lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ;
Le Comité considère cette demande comme légitime et recommande le vote de cette proposition.*

Question soumise au vote : *Acceptez-vous que les créations de poste au sein de la FSD doivent être autorisées par l'AG ?*



Vote : La proposition que toute création de poste au sein de la FSD doive être autorisée par l'AG est acceptée par 22 contre 8 voix.

4. Les postes créés dans / par la fédération doivent être annoncés par lettre circulaire à tous les membres de la fédération ;

Question soumise au vote : Acceptez-vous que tout nouvel emploi créé par la FSD doit être annoncé aux membres par lettre circulaire ?

Vote : La proposition que tout nouvel emploi créé par la FSD doit être annoncé aux membres par lettre circulaire est acceptée par 25 contre 8 voix.

5. Je demande que par vote de l'AG les décisions suivantes soient prises : Les personnes qui sont en relation de travail avec la FSD ne peuvent pas exercer simultanément une fonction élective. Cela signifie que les personnes qui sont employées par la fédération ne puissent pas être disponibles pour les élections au sein de la fédération ET que les personnes qui occupent un poste d'élu au sein de la fédération ne peuvent pas postuler ou accepter un poste annoncé par la fédération pendant leur mandat. Cette décision, si elle est prise, nécessite une modification des statuts, les statuts sont modifiés avec un passage correspondant ;

Question soumise au vote : Les salariés de la FSD peuvent-ils être élus au comité ou dans les commissions de la FSD ?

Vote : La proposition que les salariés de la FSD peuvent être élus au comité ou dans les commissions de la FSD est rejetée par 20 contre 10 voix.

En cas de refus de la proposition :

Question soumise au vote : Les statuts doivent-ils être modifiés de manière appropriée ?

Vote : La proposition que les statuts doivent être modifiés de manière appropriée est acceptée par 23 contre 7 voix.

6. Je demande qu'une décision sur le point 5) entre en vigueur avec effet immédiat.

Réponse du comité : Le point 5 est de facto en vigueur, Isabelle Landau ne fait plus partie ni du comité ni de la commission de formation de la FSD.

7. Si les propositions sous 5) et 6) sont acceptées, les élections partielles nécessaires doivent avoir lieu immédiatement.

Réponse du comité : L'élection du comité est prévue au point 9 de la présente AG.

5 Membres

5.1 Mutations



Stéphane Aeschlimann informe que durant l'année associative 2020/2021, deux nouveaux membres ont été accueillis :

- Nellesen der-kammerjaeger.ch - Kerns OW : 16.10.2019
- GA36 Gini Pascal SA - Sion : 18.12.2020

Aucune résiliation, la FSD compte donc actuellement 54 membres.

5.2 Demande du comité d'exclure de la FSD l'entreprise A-Team

Raisons de l'exclusion :

- A-Team a, à plusieurs reprises, effectué des traitements inappropriés sur les punaises de lit. Le comité a demandé plusieurs fois à A-Team de s'abstenir de le faire. Le 27 janvier 2020, M. Unver de A-Team a été cité devant le conseil et a eu l'occasion de commenter les allégations. Malheureusement, même après cette rencontre, des traitements inappropriés de la part de la société A-Team ont été signalés à plusieurs reprises à la VSS.
- À la suite de plaintes de clients concernant le travail de l'entreprise A-Team Désinfection, il s'avère que celle-ci a :
 - ⇒ Posé des pièges à rat de type T-rex sans poste d'appâtage adapté et sécurisé.
 - ⇒ Posé, à l'air libre, des trappes avec du chocolat sans boîtes sécurisées. Or le chocolat est particulièrement attirant pour les enfants et, de plus, nocif pour certains animaux de compagnie.
 - ⇒ Effectué des traitements contre des punaises de lit inexistantes.
 - ⇒ Indiqué, encore en février 2021, sur son site internet sous « Nos certification » la certification NESDCA, or, lors d'une réunion le 27 janvier 2020, M. Unver nous avait informés que ses chiens n'étaient pas retournés chez NESDCA pour renouveler leur certification.
- Par conséquent, le comité ne voit pas d'autre choix que d'exclure A-Team de la FSD pour une attitude préjudiciable à l'association.
- La parole est donnée à M. Yasar Unver pour se défendre des accusations portées contre lui par le Comité FSD.

M. Unver rétorque que le comité de la FSD ne lui ayant fait que des reproches généraux, sans indications de lieux, dates ou noms de client, il lui est très difficile voire impossible de prendre position quant aux erreurs qui lui sont attribuées. Il ne peut même pas être sûr qu'il s'agisse effectivement de ses pièges. De plus, il lui semble avoir répondu aux attentes de la FSD suite à la rencontre avec le comité en signant un engagement à travailler selon les normes EN16636.

M. Unver ne reconnaît aucun tort et juge être en droit de connaître les détails des faits qui lui sont reprochés. Sans ces informations, il considère être traité injustement.

Vote : L'assemblée générale décide par 13 voix contre 9 d'exclure l'entreprise A-Team de la FSD.

6 Approbation du rapport du président

Le rapport annuel 2020-2021 du président a été envoyé le 15 mars 2021 par courriel aux membres.

Stéphane Aeschlimann récapitule les points les plus importants du rapport.

Le rapport est mis en discussion. Personne ne souhaite prendre la parole.



Vote : Le rapport annuel du président est approuvé à l'unanimité.

7 Approbation des comptes annuels 2020 et du rapport de l'organe de révision

Stéphane Aeschlimann donne la parole à Thomas Schaumberg qui explique le résultat annuel. Les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision ont été soumis au préalable aux membres.

Les comptes annuels sont mis en discussion. Aucune question n'est posée.

Vote : Les comptes annuels et le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité.

8 Décharge du comité

Stéphane Aeschlimann redonne la parole à Thomas Schaumberg.

Thomas Schaumberg propose à l'assemblée générale d'accorder la décharge du comité.

Vote : La décharge du comité est accordée à l'unanimité.

Au nom de tous les membres du comité, Stéphane Aeschlimann adresse ses remerciements pour la confiance témoignée.

9 Élections

Élection du comité

Stéphane Aeschlimann fait savoir que le mandat de deux ans du comité est écoulé.

Les membres actuels du comité :

- Stéphane Aeschlimann
- Jean-Martin Fierz
- Pascal Frei
- Déborah Sauge
- Manuel Wegmann

se présentent à nouveau pour le mandat 2021 – 2023 du comité.

Alain Aufranc, Tuttifix, est proposée comme nouveau membre du comité. Il se présente brièvement.

Stéphane Aeschlimann demande à l'assemblée si d'autres propositions ont été formulées pour de nouveaux membres du comité. Ce n'est pas le cas.

Stéphane Aeschlimann demande à l'assemblée si une élection en bloc de tous les membres du comité est acceptable.

Vote : Une élection en bloc de tous les membres du comité est approuvée par 27 voix contre 2.



Vote : Le comité actuel est élu pour le mandat 2021 – 2023 par 30 voix contre 1.

Au nom du comité, Stéphane Aeschlimann adresse ses remerciements pour la confiance témoignée.

Élection du président

Manuel Wegmann annonce que l'actuel président Stéphane Aeschlimann se met à disposition pour un nouveau mandat de deux ans.

Manuel Wegmann demande à l'assemblée si d'autres candidatures ont été soumises. Ce n'est pas le cas.

Vote : Stéphane Aeschlimann est élu président pour le mandat 2021 – 2023 par 26 voix contre 1.

Manuel Wegmann félicite le président.

Stéphane Aeschlimann exprime ses remerciements pour sa reconduction et la confiance qui lui est témoignée.

10 Budget 2021 et fixation du montant des contributions des membres

Stéphane Aeschlimann propose que les contributions des membres, les contributions des donateurs et les frais d'admission demeurent identiques à ceux de 2020.

Vote : L'assemblée générale décide par 30 voix contre 2 de percevoir des cotisations 2021 identiques à celles de 2020.

Le budget a été envoyé au préalable. Il se base sur le nombre déclaré de techniciens au 01.01.2021.

Stéphane Aeschlimann donne la parole à Thomas Schaumberg qui explique le budget.

Aucune autre question n'est posée.

Vote : Le budget 2021 est approuvé par 31 voix contre 1.

Le nombre de techniciens par entreprise est présenté aux membres présents.

11 Commission de formation

11.1 Rapport de la commission de formation

Isabelle Landau donne un aperçu des activités de la commission de formation en 2020/2021 et renvoie pour plus de détails au rapport du président.



11.2 Rapport sur le cours de formation 2020

Isabelle Landau présente les formations organisées durant la période 2020/2021, ceci malgré la situation sanitaire. Durant la crise des formations de base étaient toujours possibles. Seules les formations continues ont dû être annulées.

11.3 Élection de la commission de formation

Gérard Cuendet et Isabelle Landau ne se représentent pas pour un nouveau mandat.

Le mandat de deux ans de tous les membres de la commission de formation a pris fin (art. 20 lit. f des statuts).

Certains membres actuels de la commission de formation

- Gabi Müller
- Ulrich Lachmuth
- Hubert Kupper

restent à disposition pour un nouveau mandat de deux ans 2021 – 2023.

Les personnes suivantes se présentent à l'élection à la commission de formation :

- Stéphane Aeschlimann
- Leano Andali
- Pascal Frei
- Déborah Sauge

La question est posée à l'assemblée si d'autres personnes désirent se présenter. Comme tel n'est pas le cas, il y a 7 candidatures pour 6 postes, les six meilleurs élus formeront la commission de formation.

Vote : Sont élus à la commission de formation :

- | | |
|-------------------|---------|
| • Leano Andali | 13 voix |
| • Pascal Frei | 26 voix |
| • Gabi Müller | 28 voix |
| • Ulrich Lachmuth | 25 voix |
| • Hubert Kupper | 26 voix |
| • Déborah Sauge | 24 voix |

N'est pas élu :

- Stéphane Aeschlimann

12 Divers

La parole n'est pas demandée.

13 Date de l'assemblée générale 2022 : jeudi 31 mars 2022 comme date probable

Décision : Le jeudi 31 mars 2022 est approuvé à l'unanimité. Le lieu de réunion sera à nouveau le Stade de Suisse à Berne.



*Fédération Suisse des Désinfestateurs
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer
Federazione Svizzera dei Disinfestatori*

Stéphane Aeschlimann clôture l'assemblée générale 2019 à 15h40, remercie pour la participation active et souhaite à tous un bon exercice.

Berne, 19 avril 2021

Stéphane Aeschlimann
Président

Thomas Schaumberg
Secrétariat